

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA11

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUN 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2025

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 30 juin 2025 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 juin 2025.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 30 juin 2025

Référence : 20250630-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20251031CA11

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 30 juin 2025 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (4) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY- (*en visioconférence*)
- Etat :
 - M. Eric MAROCHINI
 - M. Laurent INNOCENZI

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Administrateurs du collège « institutionnel » excusés (8) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL, M. Paul FOURNIE

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY), M. Etienne MARASI (pouvoir à M. Evrard DIDIER), M. Frédéric FABRE

Etat : Mme Régine PAM (représentée par M. Eric MAROCHINI), Mme Florence FORIN (représentée par M. Laurent INNOCENZI), Mme Delphine FOURNIER (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI)

Administrateurs du collège « technique » excusés (8) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- M. Toan VU-HUU (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le **13 NOV. 2025**



ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Participaient à la réunion les personnes

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Christophe LASSERTEUX (Agent comptable)
- M. Guillaume THIRARD (Commissaire du Gouvernement)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est) - (*en visioconférence*)

Personnes invitées excusées (4) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- Mme Lucille STEINHILBER (Région Grand Est)
- M. Jimmy WEIDNER (Préfecture de la Haute-Marne)

A 14 h 30, 4 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 7 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Laurent INNOCENZI, représentant de la Ville de CHAUMONT, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

1. Approbation du compte-rendu du 10 mars 2025 (délibération 20250630-CA-07)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 10 mars 2025.

2. Point d'étape sur les activités 2025

M. le Président indique que les activités 2025 ont notamment été marquées par l'ouverture de la Biennale.

M. le Président tient à dire que cela a été un succès remarquable.

Il ne sait pas si ce succès se compte au nombre de visiteurs mais, en tout cas, ce nombre n'a jamais été atteint auparavant, à savoir aux alentours de 18 000 visiteurs.

M. le Président félicite toute l'équipe.

M. le Président signale que cette Biennale ne fait que commencer, elle se termine 19 octobre 2025.

M. Jean-Michel GERIDAN donne quelques chiffres :

- 17 878 visiteurs lors de la semaine inaugurale, du 21 au 25 mai 2025 ;
- 14 234 visiteurs du Grand Est dont 13 553 de Haute-Marne.

Nous pouvons confirmer encore, et nous le savons depuis 3 éditions, que c'est un événement qui a trouvé son public local.

Lors de cette même semaine le Signe a accueilli 4 325 touristes hors Haute-Marne dont 983 touristes hors hexagone.

Des schémas détaillant les provenances seront mis dans le rapport d'activité.

De manière assez fine, toujours cette même semaine, il est possible d'indiquer d'où sont venus les visiteurs.

Il y a toujours un point de fragilité entre les Ardennes, la Meuse, les Vosges et le Haut-Rhin.

La provenance des visiteurs par département hors Haute-Marne change un peu avec l'arrivée de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques qui représentent près de 20 % des visiteurs du territoire hexagonal pour cette édition.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE



Pour le reste, cela reste relativement Paris (32 %) et le Bas-Rhin (11 %), mais aussi la Seine-Saint-Denis (6 %) avec son vivier de graphistes et de professionnels basés à Montreuil, la Somme (5 %), la Meurthe-et-Moselle (6 %), la Moselle (7 %), le Nord (7 %) et la Seine-Maritime (7 %).

En fait, cela suit quasiment la cartographie des grands lieux de formation de design graphique en France.

En tout cas, prix spécial à Bordeaux qui est venu en force. Est-ce que cela a à voir avec le fait que le Signe a créé une action assez forte à Bordeaux il y a un an et qui a permis de faire la promotion de Chaumont ?

M. Guillaume THIRARD demande si, pour la Somme, il s'agit de l'École d'art d'Amiens.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui. Ils sont venus à environs 90 personnes.

La Somme est également un endroit où il y a beaucoup de graphistes.

Mais il y avait aussi beaucoup d'étudiants issus de l'École d'art d'Amiens qui étaient dans la programmation des expositions.

Cela a donc favorisé cette forme de « transhumance », des gens sont venus supporter leurs anciens camarades de classe.

Autre chose qui a été vue, c'est la participation de l'Allemagne en termes de tourisme avec 51 % de visiteurs.

Cela s'explique pour 2 raisons :

- ⇒ la personne en charge de l'identité graphique de la Biennale, Anja Kaiser, superstar montante, est quasiment inaccessible en Allemagne ;
- ⇒ et le Signe a programmé une exposition dédiée à Götz Gramlich dernièrement.

En fait, en Allemagne, tous les lieux culturels et touristiques signifiaient que Chaumont pouvait faire partie des étapes obligées.

Pour les autres pays européens :

- Belgique 27 %
- Espagne 10 %
- Hollande 7 %
- Suisse 2 %
- Italie 1 %

Quant à la provenance des visiteurs hors Union Européenne :

- Royaume Uni 50 %
- Israël, Egypte, Algérie et Brésil 13 %

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Pour résumer, le nombre de visiteurs en France, et 1 621 pour les autres pays.

Il était délivré un bracelet à chaque visiteur qui passait les portes du Signe :

- 508 bracelets délivrés le jeudi ;
- 1 826 bracelets délivrés le vendredi ;
- 3 242 bracelets délivrés le samedi ;
- 693 bracelets délivrés le dimanche.

C'est à ce moment-là qu'il leur était demandé leur provenance.

Ce système permettait de ne pas compter plusieurs fois la même personne.

Comment M. Jean-Michel GERIDAN sent l'ouverture de la Biennale ? Pour lui, si le cinéma est plein pour la conférence inaugurale, cela signifie que le week-end va très bien se passer. Et la salle de cinéma était pleine.

Par contre, il y a des choses à revoir.

En effet, la salle occupée est une salle pouvant accueillir 377 personnes (c'est la plus grande salle de cinéma). Dès le samedi matin, le Signe a dû louer une seconde salle, celle de 250 personnes, afin de faire un duplex en direct, car il y avait trop de personnes ; environ 630 personnes ont assisté aux conférences, sachant qu'il reste de nombreuses personnes devant le cinéma qui ne peuvent pas accéder aux salles.

Une réflexion est en cours avec la Ville de Chaumont pour utiliser les équipements des Jeux Olympiques comme les écrans géants, pour diffuser les conférences aussi en extérieur afin d'éviter des frustrations des visiteurs qui restent dehors.

Les animations sur la place avec les concerts, la guinguette, le feu d'artifice lancé depuis le bâtiment du Signe, mais aussi les ateliers pour toutes les familles ont attiré beaucoup de monde.

Des associations ainsi que la Ville de Chaumont se sont jointes au Signe et se sont inscrites dans cette Biennale avec, par exemple, l'exposition H5 encore visible à la Chapelle.

Il y a également eu des performances autour de la musique et des arts visuels qui avaient lieu au Nouveau Relax, en co-production avec Arts Vivants 52.

Il faut aussi citer l'Institut du Patrimoine Haut-Marnais et le Schmilblik qui ont largement contribué à la réussite de l'événement.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

C'est une brigade associative d'environnement
qui a soutenu le Signe.

Il est important de dire que le succès est un succès local, que cela permet au Signe de se déployer sur tous les quartiers avec toutes les échelles et natures des associations, culturelles et sportives.

Un autre point d'étape dont M. Jean-Michel GERIDAN parle est la revue de presse à ce jour.

Il rappelle que la thématique générale de la Biennale était sur la question du bruit.

Noise se référait à la fameuse fable de La Fontaine « Le chat et le renard ».

Pour les médias nationaux il y a Bepolar, le Monde (numérique et papier), Beaux-Arts magazine, Téléràma (numérique et papier), magazine Society, le Journal des Arts et récemment le magazine professionnel IC Le Mag.

En tout cas, il peut être affirmé que des visiteurs sont venus au Signe suite à la parution d'un article dans le Monde (format numérique) dont le titre était « Une ville, des envies, cinq possibilités : Chaumont ».

Il faut aussi noter l'article de Véronique Lorelle, une pleine page dans le Monde (format papier).

Une émission d'Autoroute Info s'est déroulée en direct au Signe le vendredi 6 juin matin. Ce jour-là, environ 600 000 personnes avaient leur radio allumée sur cette fréquence à ce moment-là.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il doit encore être interviewé par France Culture prochainement.

Pour la presse régionale et locale, il y a Novo, ICI (France 3 Grand Est), le Journal de la Haute-Marne, la Voix de la Haute-Marne, l'Affranchi, Puissance TV et Active Radio.

Il y a eu de belles répercussions économiques grâce à la Biennale avec des témoignages de commerçants qui sont plutôt positifs.

A seulement un mois d'exploitation, il y a déjà eu de nombreux articles.

Pour information, tous les créneaux de réservation des visites guidées et des ateliers sont pris jusqu'au mois de novembre prochain.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Cela en fait la Biennale avec le plus de visiteurs.

M. le Président signale qu'à travers le Concours International de l'Affiche, le côté international du Signe est de plus en plus prononcé.

Le Signe a reçu 1 500 affiches. Et il est intéressant de voir la provenance de ces affiches. Ce n'est pas uniquement la France et l'Europe, mais c'est aussi l'Asie et un peu l'Amérique.

Tout cela donne l'empreinte internationale du Centre du graphisme.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que tout cela sera bien sûr plus détaillé dans le rapport d'activité 2025.

Ce sont en tout cas des éléments qui permettent au Signe de savoir quelles écoles d'art viennent, quel est le flux touristique, notamment pour les couchages et les hébergements.

Cette année, le lycée Charles de Gaulle a loué au Signe son internat, ainsi que le lycée Eugène Decomble et le CFA pour une capacité totale d'environ 1 000 couchages pour les étudiants.

Chaumont et ses alentours ont atteint cette année la capacité quasi maximum en termes d'hébergement. Il y aura peut-être, pour la prochaine édition, une cinquantaine de chambres en plus avec le nouvel hôtel (le Terminus).

Et tout le monde (Airbnb...) a joué le jeu.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie encore une fois les hôteliers, les restaurateurs d'avoir fait des doubles services. Tout le monde a eu le ventre plein et était heureux de venir ou de revenir.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que venir à Chaumont, pour un week-end, coûte le même prix qu'une semaine tout compris en Espagne. Pour mémoire, un aller-retour en train pour une personne, depuis Paris, coûte 90 €.

Mme Christine GUILLEMY confirme que cette Biennale a été une belle réussite.

Les chiffres c'est une chose, mais l'avoir vécu, c'est autre chose. C'est aussi une belle réussite de rencontres, d'animations et de vie autour du design graphique.

Merci pour tout cela qui dément aussi certains propos sur l'élitisme puisqu'il y avait en fait une population très brassée et que toutes les animations autour du design graphique ont été un succès ; elles ont permis à des publics qui ne seraient peut-être pas entrés dans le Signe de venir visiter les expositions.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le **13 NOV. 2025**



ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Mme Christine GUILLEMY adresse ur
Président et personnel du Signe, mais aussi au personnel de la
Ville de Chaumont pour son engagement fort, notamment la
culture et la logistique

Concernant la capacité hôtelière, Mme Christine GUILLEMY
confirme que, dans 2 ans, le Terminus, tel un phénix, aura
ressuscité de ses cendres, et apportera une nouvelle capacité
hôtelière.

M. Jean-Michel GERIDAN tient beaucoup à remercier la Ville de
Chaumont et ses équipes.

Il est génial de voir que tout le monde a mis la main à la pâte
pour fluidifier les parcours, et que l'animation ne se soit pas
passée que sur le quartier gare de Chaumont, mais qu'elle s'est
vraiment déplacée rue Victoire de la Marne à la Chapelle. Cela a
permis de faire un parcours cohérent.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à préciser que, maintenant, des
associations prennent aussi le relais. Il pense notamment à
l'Association du Vieux Chaumont qui a installé des balades
graphiques avec, quasiment tous les 2 week-ends, des balades
qui se font entre habitants, à regarder la collection d'images
de la Ville de Chaumont.

Tout cela participe à la joie d'être ici.

Mme Nathalie FERREIRA remercie à son tour M. Jean-Michel
GERIDAN pour sa proposition d'intégrer la Ville à la
programmation. En effet, la fréquentation a explosé à la
Chapelle grâce à l'exposition qui est dans le parcours de la
Biennale.

Merci de les avoir mis en contact avec H5 et d'avoir réussi à
faire une opération.

Cela fait un certain temps que la Ville de Chaumont voulait que
la Chapelle redevienne un lieu d'exposition dans le cadre de la
Biennale.

Il est important que ce lieu, qui a été pendant très longtemps un
lieu clé dans l'ancien Festival de l'Affiche, redevienne un lieu
d'exposition.

M. le Président demande s'il y a des commentaires sur les
différents événements de cette Biennale.

M. Laurent INNOCENZI trouve que la qualité des expositions est
particulière. C'est à la fois très varié et s'adresse à des publics
divers, avec des niveaux de spécialisation différents.


Cela lui semble de bon augure pour une manifestation dont le
public, par destination, le plus large possible.

Centre National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025** 
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Par exemple, l'intérêt d'une exposition dans sa destination type Simenon, qui est une valeur universelle. Et puis, peut-être à l'opposé, l'exposition très pointue sur l'Atelier national de recherche typographique de Nancy.

Mme Nathalie FERREIRA pense que pouvoir ouvrir chez un partenaire qui est une association est une très bonne idée car elle fédère justement un public que nous aurions peut-être du mal à faire venir d'emblée au Signe, notamment la population locale. Cette association est l'Institut du Patrimoine Haut-Marnais.

C'est un très bon coup joué depuis 2 ans et qui fonctionne très bien.

Cela fait grand plaisir à Mme Christine GUILLEMY d'entendre cela car elle n'a pas été beaucoup suivie au départ quand elle a voulu faire avec l'Institut du Patrimoine Haut-Marnais ce beau bail emphytéotique.

Il n'y a plus de questions ou de commentaires.

Cette information n'est pas soumise au vote.

3. Information relative au Rapport Social Unique 2024

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Rapport Social Unique 2024, photographié au 31 décembre 2024, comporte les éléments suivants :

- Les effectifs ;
- La pyramide des âges ;
- La moyenne d'âge sur les emplois permanents ;
- La répartition des agents au sein de l'organigramme ;
- La quotité du temps de travail par sexe et statut ;
- La quotité du temps de travail par catégorie et filière ;
- Les absences ;
- Les absences par pôle ;
- Les missions ;
- Les formations ;
- La rémunération des agents ;
- La résidence des agents.

Ces indicateurs seront transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour enregistrement.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

4. Modification des modalités de maintien 20250630-CA-08)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'en 20217, à l'ouverture du GIP, le Conseil d'Administration avait voté une délibération pour mettre en place une partie du RIFSEEP, et notamment l'IFSE. Ce sont des primes accordées à chaque agent selon les contraintes des fiches de poste, selon un modèle de cotation mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Ces primes sont toujours existantes, mais une loi est sortie par rapport à la rémunération des agents lors de leur absence pour congés maladie.

Cette loi impose de devoir ne payer qu'à 90 %, à la fois le traitement de base et les primes accordées aux agents à partir du 1^{er} jour d'absence.

Contrairement à ce qui avait été voté au Signe, qui était calqué sur l'Agglomération de Chaumont pour des questions d'équité de traitement, et qui disait que les primes n'étaient impactées qu'à partir du 11^{ème} jour consécutif d'absence, pour 1/30^{ème} par jour d'absence.

Par conséquent, la délibération votée en 2017 doit être modifiée afin qu'elle soit en concordance avec la réglementation actuelle.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier la délibération actuelle (n° 20170915CA25 en date du 15 septembre 2017) en prenant en compte les nouvelles modalités de rémunération des agents durant un congé maladie fixées par décret, à compter du 1^{er} mars 2025.

5. Point d'information sur l'utilisation de la fongibilité des crédits

M. Jean-Michel GERIDAN donne la parole à M. Christophe LASSERTEUX qui indique qu'il a transféré des crédits du compte 21 au compte 22 suite à l'émission d'un certificat administratif.

Mme Virginie GUILLAUME confirme que le Signe a utilisé cette possibilité qu'est la fongibilité des crédits.

5 000 € ont été transférés de la nature comptable 2188 (autres immobilisations corporelles) à la nature comptable 2235 (installations générales, agencements, aménagements de constructions (affectation)).

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Cette somme permet de rémunérer l'intervenant qui intervient dans le cadre de la subvention d'investissement de la Région pour un aménagement pérenne et modulable des espaces d'accueil au rez-de-chaussée. Ces aménagements ont été testés pendant la Biennale.

C'est un peu la continuité de ce qui a été fait sur la scénographie pérenne mise en place depuis quelques années avec M. Kévin Cadinot.

Pour parler du projet avec M. David Des Moutis, M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que le Signe est soumis. Si le Signe souhaite effectuer des modifications par rapport à l'usage du bâtiment, il y a quand même des droits culturels vis-à-vis de l'architecte. En fait, toute architecture est une œuvre de l'esprit sur laquelle nous ne devons pas intervenir.

Et cela pose problème lorsque les usages du bâtiment changent. Le Signe évite cela en utilisant la forme pérenne même modulable. En fait, les choses peuvent se retirer en cas de problème.

Ici, il s'agit d'un aménagement de tiroirs supplémentaires sur rails et cela ne change pas la structure même du bâtiment. Cela vient s'ajouter sans être fixé.

C'est un peu technique mais permet au Signe d'utiliser des crédits d'investissement qui sont non amortissables.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'ils rentrent dans la nature comptable 2235 par rapport à la mission du designer.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

6. Avenant à la convention financière 2025 – Ville de Chaumont (délibération 20250630-CA-09)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Signe avait signé une convention financière avec la Ville de Chaumont qui prévoyait une mise en attente du versement du solde dans l'attente du vote du budget de l'Etat.

La Ville de Chaumont a proposé au Signe cet avenant pour verser le solde de la contribution qui est revue à la baisse à hauteur de 23 000 €.

Mme Christine GUILLEMY indique que la Ville de Chaumont n'a pas baissé son fonds d'aide globale au monde associatif qui est de plus de 4 millions d'euros si l'on compte aussi l'aide en nature.

Mais, cette année, il y a eu une aide Culturel Haut-Marnais (CCHM). Elle précise d'ailleurs que la Ville de Chaumont et le Département ont été les seuls à participer à leur déficit. Il fallait donc trouver l'économie de 120 000 € que la Ville a versé au CCHM pour lui éviter de mettre la clé sous la porte.

Mme Christine GUILLEMY et ses collègues ont donc décidé que les 5 associations qui perçoivent de la part de la Ville de Chaumont des subventions supérieures à 50 000 € seraient mises à contribution de solidarité. Parmi les 5, il y a le Signe.

Mme Christine GUILLEMY rappelle que la subvention de la Ville au Signe est bien supérieure à 50 000 € comme tout le monde le sait, et que la Ville de Chaumont est le plus gros contributeur, et de loin.

Elle espère que le CCHM va aller mieux et qu'il n'y aura plus ce type de solidarité à exercer dans les années à venir.

Pour celles et ceux qui ne savent ce qu'est le CCHM, Mme Christine GUILLEMY précise qu'il s'agit de l'association qui gère les colonies de vacances et les classes vertes pour la Ville de Chaumont mais aussi toutes les communes du département.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter l'avenant à la convention financière 2025 signée avec la Ville de Chaumont.

7. Décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2025 (délibération 20250630-CA-10)

Mme Virginie GUILLAUME indique que la décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2025 revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 248 999,98 € (2 051 087,37 € en fonctionnement et 197 912,61 € en investissement).

Cette baisse a principalement pour objet :

- la baisse de la contribution de la Ville de Chaumont à hauteur de 23 000 € ;
- la subvention de la SAIF : 7 000 € ont été accordés sur les 9 500 € demandés en subvention.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le **13 NOV. 2025**
ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Ces baisses sont compensées par « Autres aides publiques et privées » qui correspondent à des réponses à appels à projets, des aides de la DRAC, du SPIP et de l'ARS, à hauteur de 10 800 €.

Il y a aussi une augmentation des ressources propres qui sont liées, par mécanisme, à la hausse de la fréquentation et notamment des étudiants qui participent à leur hébergement. A ce moment-là, Mme Virginie GUILLAUME n'avait pas tous les chiffres de la régie de recettes mais elle pense que les ressources propres vont encore augmenter. Ce sera vu au prochain Conseil d'Administration.

En regard de cela, il y a des modifications apportées aux lignes qui concernent les dépenses liées aux expositions avec une augmentation de 6 900 €.

Il y a également une augmentation sur les lignes de médiation et formation liée à la fréquentation (hébergements, sécurité, navettes qui permettent aux étudiants de se déplacer jusqu'en ville).

Une économie a pu être faite sur la communication afin de pouvoir palier à ces dépenses qui devaient augmenter.

C'est maintenu en développement, et il y a une petite économie sur les éditions.

Sur le fonctionnement, il y a une augmentation des dépenses notamment au niveau du budget informatique-fonctionnement en raison de l'augmentation du prix des licences et divers abonnements ; mais aussi suite au départ du technicien informatique qui est remplacé à compter du 1^{er} juillet 2025. L'ancien agent sera encore présent pendant un petit mois, sous forme de prestation, afin de pouvoir faire le tuilage avec le nouvel agent.

Enfin, la baisse de la masse salariale est due aux vacances de postes.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il espère ces vacances de postes très temporaires car ce sont des postes essentiels dont un qui est le chargé de développement et qui aide à la poursuite de trouver des ressources propres dont le mécénat.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'il a été remis sur table un document lié au budget primitif ; il s'agit d'une annexe.

Mme Christine GUILLEMY avait fait remarquer que la mise à disposition à titre gracieux du bâtiment n'était pas valorisée, alors que cela avait été indiqué avec M. Rosselle il y a quelque temps.

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le **13 NOV. 2025**



ID : 052-130023237-20251031-20251031CA11-DE

Mme Virginie GUILLAUME indique que mais, effectivement, elle n'était pas annexée à l'édition réglementaire. Il s'agissait d'un paramétrage du logiciel. Mme Virginie GUILLAUME sera attentive à ce que cela soit bien fait par la suite.

C'est remis sur table aujourd'hui ; si Mme Christine GUILLEMY le souhaite, cela peut passer en délibération pour l'ajouter au budget primitif au prochain Conseil d'Administration.

Mme Christine GUILLEMY pense que ce n'est pas la peine de le repasser en délibération, c'est une information. Ce sera dans le prochain budget primitif.

Elle remercie Mme Virginie GUILLAUME pour cette proposition.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2025 du Signe.

8. Questions diverses

M. le Président, M. Jean-Michel GERIDAN et Mme Virginie GUILLAUME veulent faire un point sur l'avancée de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Mme Virginie GUILLAUME indique que les derniers échanges s'étaient tenus notamment lors du dernier Conseil d'Administration, mais également lors du groupe de travail lié au renouvellement de la convention constitutive du GIP.

Du côté technique, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été rédigée en prenant en compte la sobriété énergétique.

Il y a eu des échanges avec la Région qui a proposé quelques rédactions.

Il faut savoir maintenant si tout le monde est prêt à renouveler pour 3 ans, sachant que la précédente convention a pris fin le 31 décembre 2024.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'une des propositions était d'établir des groupes de travail entre les membres fondateurs. Nous sommes dans l'expectative de savoir où en sont ces réunions de travail car il faut avancer. Il n'y a plus de convention depuis le 31 décembre 2024.

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que ce sont les budgets sur 3 années et d'avoir une vision à plus long terme des projets qui seront menés sur les années suivantes.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute également que cela permet d'avoir des contributions et pas des subventions. Le volume d'activités et le calendrier du Signe fait qu'il ne peut pas recevoir les subventions à la fin de l'opération. Avec les contributions, cela permet d'avoir une avance plus importante et d'avancer de manière sécurisante.

Mme Virginie GUILLAUME dit qu'une CPO est rassurante lorsque nous répondons à des appels à projets.

M. Jean-Michel GERIDAN poursuit et indique que cette CPO est de répondre à des projets européens qui obligent à avoir une avance. Si le Signe n'a pas ses ressources au 1^{er} janvier, il est difficile de s'inscrire dans le calendrier des aides européennes.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'avec la façon dont le Signe tient son budget qui est quand même assez sécuritaire, pour qu'il n'y ait pas de soucis de trésorerie, il faudrait que les contributions soient versées avant le mois juillet. Au-delà, cela devient compliqué de payer les prestataires.

M. Jean-Michel GERIDAN signale que si le Signe arrive à baisser de nombreux coûts, c'est parce que la plupart des prestataires savent que le Signe paie relativement vite.

Et c'est cette confiance là à laquelle ils se sont habitués, ce qui fait qu'il y a parfois des prêts pour des rendus mais aussi des services qui sont donnés.

Pour toutes ces raisons, il serait bien d'avoir une nouvelle CPO pour 3 ans, sachant que 5 ans est aussi possible.

M. Eric MAROCHINI demande qui sont les partenaires de la CPO.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond l'Etat, la Région Grand Est et la Ville de Chaumont, les membres fondateurs.

Pour répondre à M. Jean-Michel GERIDAN sur le calendrier de versement de la subvention, M. Laurent INNOCENZI lui indique que c'est en cours à la DRAC.

Elle devrait être versée d'ici la fin du mois de juillet.

C'est un des dossiers prioritaires compte tenu du volume engagé. La DRAC a mis tout ce qui fallait comme moyens pour payer cela en priorité sachant que cette année a été une année exceptionnelle compte tenu de l'histoire politique du pays, et de la difficulté à avoir des budgets ministériels qui soient bouclés dans les délais classiques. Ils ont eu une notification fin avril, début mai ; cela a été une programmation en temps record.

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

Pour la CPO, M. Laurent INNOCENZI pr
disposition de la Région Grand Est pour travailler dans les
groupes de travail sans difficulté.

Mme Julia VAILLANT répond qu'elle n'apporte pas des précisions
puisque Mme Martine LIZOLA s'est excusée et a donné son pouvoir
à Mme Christine GUILLEMY, mais d'un point de vue technique il n'y
a aucune difficulté, il y a déjà eu plusieurs échanges informels
avec le Signe.

Mme Julia VAILLANT est prête pour travailler sur la CPO. Elle a
déjà apporté des éléments qu'elle avait en sa possession à Mme
Virginie GUILLAUME. Il lui semble qu'un paragraphe commun sur
les questions de développement durable a été rédigé avec la
DRAC. Les choses peuvent continuer à suivre leur cours.

Si un calendrier est mis en place, on est soumis aux
délibérations des commissions permanentes avec, à chaque fois,
2 mois de délai au niveau de la Région entre le moment où le
document est rendu et le moment où il est effectivement voté en
commission permanente.

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il serait extraordinaire
qu'elle puisse être signée en même temps que l'avenant de
renouvellement.

M. le Président approuve cette proposition et demande s'il
serait possible de fixer un calendrier.

M. Jean-Michel GERIDAN rapporte que Mme Christine GUILLEMY
avait justement dit qu'il serait bien que ces documents soient
signés avec les différentes parties lors d'une réunion
solennelle.

La date la plus évidente pour M. le Président serait au finissage
de la Biennale, au mois d'octobre.

Mme Julia VAILLANT attire l'attention sur le délai.
En effet, s'il y a signature en octobre, cela signifie que le
document doit être finalisé pour la Région très prochainement
car ils mettent au point cette semaine la commission permanente
de septembre.

M. le Président confirme que le Signe est prêt.
Ce calendrier lui paraît positif et prometteur, tout va être mis
en œuvre pour qu'il soit tenu.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration
pour leur présence.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

30 juin 2025

COMPTE-RENDU

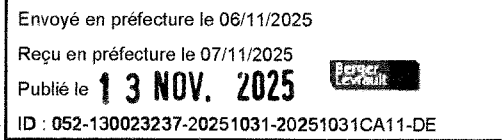
L'ordre du jour étant épuisé, la séance

Le secrétaire de séance,

M. Laurent INNOCENZI

Le Président,

M. Evrard DIDIER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA12

Objet de la délibération
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2026-2027

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2026-2027

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification 2014-2023 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine, amendé et prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 sous la référence SA.111666 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relatives aux lois de finances au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret du 10 octobre 2024 nommant préfet de la région Grand Est, Monsieur Jacques WITKOWSKI, à compter du 28 octobre 2024, date de son installation ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin - M. WITKOWSKI (Jacques) ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 et par décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 07 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2025/013, 2025/014, 2025/013 du 24 Janvier 2025 portant délégation de signature à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional, en qualité de responsable d'unité opérationnelle et en qualité de responsable de centre de coût ;

VU l'arrêté de la directrice régionale des affaires culturelles n° 2025/02 du 03 février 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué RBOPR des programmes 175, 131, 361, RUO des programmes 224, 334,354 et de responsable de centre de coût des programmes 180, 362, 363, 348 ; UO du programme 723 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national » ;

VU la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

VU la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU la circulaire du directeur général de la création artistique n° MC/SG/MPDOC/2022-014 du 8 avril 2022 relative à la mise en œuvre du plan ministériel de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels ;

VU la note du 23 septembre 2021 sur la simplification et la dématérialisation des démarches usagers de Monsieur le secrétaire général du ministère de la culture ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique établi, pour le secteur de la création, par le ministère de la Culture ;

VU le Budget opérationnel de programme 0131 de la mission culture ;

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales instaurant une compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités en matière de culture ;

VU le règlement financier de la Région Grand Est ;

VU la décision de la Commission permanente du Conseil Régional n°25CP-148 en date du 24 janvier 2025 accordant une contribution initiale au bénéficiaire au titre du soutien 2025 aux « Grands institutions culturelles » ;

VU la décision de la Commission permanente du Conseil régional n°25CP-1616 en date du 17 octobre 2025 approuvant la présente convention et autorisant le Président du Conseil régional à la signer ;

VU la délibération à venir du Conseil municipal de la Ville de Chaumont du 06 novembre 2025 approuvant la présente convention et autorisant Madame le Maire à la signer ;

VU le règlement financier de la Ville de Chaumont.

La convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le Signe (bénéficiaire titulaire du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ») et ses partenaires publics (Ville de Chaumont, Etat et Région Grand Est) pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Signe 2025-2026-2027 et de définir les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets.

Par la présente convention, le Signe s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel 2025-2026-2027 conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

La convention est complétée par les annexes suivantes :

- Annexe I : projet artistique et culturel ;
- Annexe II : modalités d'évaluation et indicateurs ;
- Annexe III : budgets prévisionnels 2025-2026-2027 ;
- Annexe IV : plan d'action en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) ;
- Annexe V : engagements en matière de transition écologique (CACTE).

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président du Signe à signer la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée.

Annexes :

- Convention pluriannuelle d'objectifs ;
- Annexe I : projet artistique et culturel ;
- Annexe II : modalités d'évaluation et indicateurs ;
- Annexe III : budgets prévisionnels 2025-2026-2027 ;
- Annexe IV : plan d'action en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) ;
- Annexe V : engagements en matière de transition écologique (CACTE).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA13

Objet de la délibération
AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DU SIGNE

VU le code de la commande publique ;

VU l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délibération n°20200731AG03 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 « Délégations de l'Assemblée Générale au Directeur Général ».

Le marché en cours « nettoyage des locaux et des vitreries du Signe » a été conclu :

- pour le lot 1 « nettoyage des locaux » avec DERICHEBOURG PROPLETE – 66 rue Jean Baptiste Colbert – 10600 LACHAPELLE SAINT LUC pour un montant de 98 155 € HT pour une durée de 3 années 3 mois et 10 jours à compter du début d'exécution des prestations (4 décembre 2022), soit jusqu'au 15 mars 2026 ;
- pour le lot 2 « nettoyage des vitreries » avec la SARL LORRAINE PROPLETE – 11 rue Anatole France - 52000 CHAUMONT pour un montant de 3 979 € HT pour une durée de 2 années 10 mois et 1 jour à compter du 13 mai 2023, soit jusqu'au 15 mars 2026.

Afin de répondre à un besoin permanent, le GIP Le Signe souhaite confier à nouveau à un prestataire de service spécialisé le nettoyage des locaux et des vitreries du Signe.

Aussi, le GIP Le Signe, centre national du graphisme, prévoit de s'engager à nouveau dans une procédure de consultation (Marché à Procédure Adaptée) :

- pour une durée de 12 mois reconductible trois fois pour la même durée pour un lot 1 « nettoyage des locaux » ;
- pour une durée de 12 mois reconductible trois fois pour la même durée pour un lot 2 « nettoyage des vitreries ».

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- A lancer une consultation et engager le Groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les services suivants :
 - nettoyage et entretien journaliers, hebdomadaires et mensuels des locaux du Signe ;
 - nettoyage annuel des vitreries du Signe ;
 - affectation des personnels nécessaires à l'exécution de ces tâches, mis à disposition des équipements et des fournitures des produits sanitaires pour la réalisation de ces prestations ;
- A signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA14

Objet de la délibération
AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE "MISSION DE SURVEILLANCE DE SITES, DE SECURITE ET SURETE DES BIENS ET DES PERSONNES"

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASÉ Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE "MISSION DE SURVEILLANCE DE SITES, DE SECURITE ET SURETE DES BIENS ET DES PERSONNES"

VU le code de la commande publique ;

VU l'article L2123-1 du code de la commande publique ;

VU l'article R2123-1 du code de la commande publique ;

VU la délibération n°20200731AG03 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 « Délégations de l'Assemblée Générale au Directeur Général ».

Le marché en cours « missions de surveillance de sites, de sécurité et de sûreté des biens et des personnes » a été conclu avec la SARL EZA SECURITE – ZAE En Prave – Impasse de l'Estournel – 54170 ALLAIN, pour un montant de 109 098€ HT, pour une durée de 3 ans 3 mois et 11 jours à compter du début d'exécution des prestations (5 décembre 2022) reconductible trois fois, soit jusqu'au 15 mars 2026.

Afin de répondre à un besoin permanent, le GIP Le Signe souhaite confier à nouveau à un prestataire de service spécialisé les missions de surveillance de ses bâtiments et matériels et de sécurité des publics en sa qualité ERP.

Aussi, le GIP Le Signe, centre national du graphisme, prévoit de s'engager à nouveau dans une procédure de consultation (Marché à Procédure Adaptée) pour une durée de 12 mois reconductible trois fois pour la même durée

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur Général :

- A lancer une consultation et engager le Groupement dans le cadre d'un marché de prestation de service pour la mission suivante :
 - surveillance de sites, de sécurité et sûreté des biens et des personnes ;
- A signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA15

Objet de la délibération
MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LABEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

VU le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

VU la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social d'Administration du Signe en date du 09 octobre 2025.

Dans la perspective prochaine du départ en retraite de l'agent occupant les missions de « Gestionnaire Facturation » et à la vacance des postes de « Gestionnaire Finances » et de « Chargé de mécénat et de partenariat », après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au tableau des postes et des effectifs du Signe :

- suppression du poste 2017-17, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet de Rédacteur portant les missions de Gestionnaire facturation, et ce, à la date de départ en retraite de l'agent actuellement en poste ;
- suppression du poste 2017-24, filière administrative, catégorie B, poste à temps complet de Rédacteur portant les missions de Gestionnaire Finances ;
- suppression du poste 2024-39, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet de Rédacteur principal 1^{ère} classe portant les missions de Chargé de mécénat et de partenariat (chargé de projet) ;
- création du poste n°2025-40, filière administrative, catégorie A, poste à temps complet d'Attaché portant les missions de Responsable administratif et financier reprenant les missions de Gestionnaire Finances et Gestionnaire facturation (au départ de l'agent concerné) et encadrant les agents occupant des missions administratives (assistante de direction, gestionnaire RH, assistante juridique et gestionnaire facturation). Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public. Cf fiche de poste annexée.

La suppression du poste 2017-17, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet de Rédacteur portant les missions de Gestionnaire facturation, ne prendra effet qu'à compter de la date de départ en retraite de l'agent occupant actuellement le poste.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget prévisionnel 2026.

Annexe 1 : Tableau des postes et des effectifs

Annexe 2 : Fiche de poste Responsable administratif et financier (H/F)

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA16

Objet de la délibération
MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

VU l'organigramme en vigueur du Signe ;

VU le tableau des postes et des effectifs en vigueur ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social d'Administration du Signe en date du 09 octobre 2025.

Les modifications apportées à l'organigramme s'appuient en cohérence sur la modification du tableau des postes et des effectifs.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de modifier l'organigramme en prenant en compte :

- la suppression du poste portant les missions de Gestionnaire facturation, et ce, à la date de départ en retraite de l'agent actuellement en poste ;
- la suppression du poste portant les missions de Gestionnaire Finances ;
- la suppression du poste portant les missions de Chargé de mécénat et de partenariat ;
- la création du poste portant les missions de Responsable administratif et financier.

Il est proposé de positionner le poste accueillant les missions de Responsable administratif et financier sous la responsabilité directe de la Secrétaire Générale. Ce poste pilotera les fonctions administratives et financières de l'établissement et aura ainsi sous sa responsabilité les postes suivants :

- gestionnaire ressources humaines ;
- assistant(e) juridique ;
- assistant(e) de direction ;
- gestionnaire facturation.

Les postes de Gestionnaire maintenance informatique et supports & Régisseur bâtiment resteront quant à eux sous la responsabilité directe de la Secrétaire Générale.

Annexe : Organigramme version 5

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA17

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU La loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

VU La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le règlement intérieur de formation des agents du Signe en vigueur ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social d'Administration du Signe, en date du 09 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'apporter au règlement intérieur de formation des agents du Signe les modifications inscrites dans la nouvelle version de ce règlement (ci-annexée).

Les modifications portent sur les modalités de déplacement des agents relatives aux missions et aux formations.

En effet, dans le cadre du plan de sobriété, il est demandé aux agents de privilégier, et ce, quel que soit le motif de déplacement (formation / mission), les transports en commun ou le covoiturage. L'utilisation d'autres moyens de transport devra être validé par la Direction, par le biais du iparapheur, lors de la demande de mission effectuée par l'agent.

Dans le cas des formations CNFPT où d'autres agents des collectivités locales proches seraient participants, l'agent en charge des ressources humaines vérifiera la possibilité d'un covoiturage. Le règlement intérieur de formation doit être modifié en conséquence (version modifiée annexée).

Annexe : Règlement intérieur de formation du Signe version n°4

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA18

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LABEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2025

VU la délibération du Signe n°20250310CA07-1 du 10 mars 2025 relative au budget primitif 2025 ;

VU la délibération du Signe n°20250630CA10 du 30 juin 2025 relative à la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2025 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative n°2 revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 254 889,94 euros (2 056 977,33 euros en fonctionnement et 197 912,61 euros en investissement). Cette hausse de 5 889,96 euros a principalement pour objet :

- l'augmentation des subventions et des aides publiques suite à réponses à appels à projets concernant les dossiers relatifs à l'Education Artistique et Culturelle et notamment le PREAC et les publics à besoins spécifiques ;
- l'augmentation des ressources propres (librairie-boutique et billetterie suite aux nombreuses inscriptions aux workshops de la Biennale de design graphique).

En miroir, les dépenses ont été revues :

- le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la baisse (12 623,18 euros) :
 - o Les dépenses liées aux expositions baissent de 26 889,25 euros ;
 - o le coût relatif à la médiation baisse de 1 949,40 euros ;
 - o les dépenses liées à la formation augmentent de 5 334,51 euros ;
 - o Le coût lié à la communication augmente de 897,52 euros ;
 - o Les dépenses relatives au développement et plus particulièrement à l'événementiel augmentent de 9 983,44 euros.
- le montant des dépenses relatives au fonctionnement (bâtiment et administration) augmentent (18 513,14 euros) ;
- le montant de la masse salariale est maintenu.

TVA intracommunautaire

Principe général : en vertu de l'article 256 bis du CGI, les acquisitions intracommunautaires sont soumises à la TVA dans les conditions applicables dans le pays de l'acquéreur.

Exception : les personnes bénéficiant du régime dérogatoire (PBRB). Lorsqu'elles réalisent des acquisitions intracommunautaires de biens meubles corporels d'un montant inférieur à 10 000€ par an, les personnes morales non assujetties à la TVA à raison de l'activité pour laquelle ces acquisitions sont effectuées bénéficient d'un régime dérogatoire leur permettant de ne pas soumettre ces opérations à la TVA, ce qui est le cas du GIP Le Signe.

Suite à un contrôle de la DDFIP, il s'avère que ce seuil de 10 000€ a été dépassé en 2022, 2023, 2024 et 2025.

Une régularisation de la TVA due sur 2022 devra être réalisée sur l'exercice 2025. Par conséquent, il est prévu une dépense supplémentaire au compte 6358 (Autres impôts, taxes et versements assimilés) pour 12 000€.

Les régularisations de la TVA relative aux exercices 2023, 2024 et 2025 seront, quant à elles, réalisées sur l'exercice 2026.

Annexe : Edition réglementaire de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2025.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31/10/2025

Référence
20251031CA19

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	9

Date de la convocation
17/10/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 31 Octobre à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine), M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, M. VANCAPPEL Justin, Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MILES Christopher (représenté par M. VANCAPPEL Justin)

Membres non votants présents : Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique), M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération 20190701CA16 du 1^{er} juillet 2019 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe en vigueur ;

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Pour l'exercice 2026, le budget prévisionnel est estimé à 1 983 685 € (dont 167 000 € en investissement).

La comparaison avec le budget de 2024 (année hors Biennale de design graphique) montre que le budget reste sensiblement le même (montant des dépenses 2024 : 2 013 444 €). A noter que les réponses à différents appels à projets à venir ne sont pas incluses dans le budget prévisionnel 2026.

La part dédiée aux activités représente 17% des dépenses prévisionnelles.

Le budget prévu pour le fonctionnement représente 22% des dépenses prévisionnelles.

La masse salariale représente 47% de la totalité du budget (7% supplémentaires sont dédiés aux éventuels risques statutaires et à l'auto-assurance chômage). Il faut cependant prendre en compte l'augmentation qui devra être apportée du fait du glissement vieillesse technicité.

Dans l'attente de la clôture budgétaire 2025 et de l'affectation du résultat exacte 2025 vers l'exercice 2026, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaires est estimé à minima.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

- Prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
 - o Des documents de programmation 2026 ;
 - o Du budget prévisionnel 2026 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel ;
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base des documents de programmation 2026, du budget prévisionnel 2026 ci annexé ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

Annexe : Budget prévisionnel 2026 présenté de façon analytique

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/11/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER